



MOUSSE NETTOYANTE

MULTI-USAGES



> **NETTOIE VITRES, TOUTES SURFACES OU TEXTILES**

> **AGIT SUR LES TACHES ET SALETÉS INCRUSTÉES**

> **REDONNE L'ASPECT DU NEUF**



INFORMATIONS LOGISTIQUES

UV	aérosol 500ml	aérosol 600ml
Référence	AE107500	AE120600
EAN13	3 770 000 368 055	3 770 000 368 031
PCB	Colis de 12	Colis de 12
PCB/Pal.	84 colis	70 colis
Dim. boîtier mm.	65 x 195	65 x 240
Dim. PCB cm.	27,0 x 20,4 x 24,5	27,0 x 20,4 x 29,0
Poids net PCB	5,80 kg	6,20 kg
Poids brut PCB	6,40 kg	7,60 kg



CARACTÉRISTIQUES

Aspect	base aqueuse, mousse
Couleur	incolor / blanc
Densité.....	1,00 ± 0,01
pH pur	10,00 ± 0,05
Odeur	agrumes
Composition	tensioactifs, conservateur, parfum de synthèse
Gaz propulseur	butane / propane
Réglementation (CE) n°1272/2008 CLP.....	GHS02
Stockage	hors gel et forte chaleur
Matériau emballage.....	acier recyclable

APPLICATIONS

Mousse nettoyante pour vitres et toutes surfaces lavables ou textiles.

AVANTAGES

- Produit idéal pour dégraisser et nettoyer les pare-brises, vitres et miroirs
- Permet aussi de nettoyer les tableaux de bord, les moquettes et les sièges de voiture
- Applicable sur les plastiques
- Agit sur les taches incrustées
- Redonne l'aspect du neuf
- Applicable sur plastique, aluminium anodisé, acier, chrome, émail, ...

MODE ET DOSES D'EMPLOI

- Pulvériser à une distance de 20 à 30 cm sur la vitre ou la surface à nettoyer
- Essuyer à l'aide d'un chiffon doux ou d'une microfibre
- Laisser agir une à deux minutes sur les taches incrustées

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Produit à usage professionnel, consulter la Fiche de Donnée de Sécurité disponible sur simple de demande.
- Lors de l'utilisation sur un tissu, faire un essai préalable sur une partie cachée.

RÈGLEMENTATION

- Règlement CE 648/2004 relatif à la biodégradabilité finale des agents de surface
- Règlement CE 1272/2008 relatif à la classification et à l'emballage des substances et des mélanges
- Arrêté du 23 mars 2010 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosol
- Règlement CE 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances